



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2020 (Articles L2121-25 et R2121-11 du C.G.C.T.)

L'an deux mille vingt, le 21 décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LES VANS se sont réunis dans la salle de la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 14 décembre 2020

PRESENTS : M. MICHEL Jean-Marc, Mme ESCHALIER Cathy, M. CAPIOD Thierry, Mme LAURENT Josy, M. GADILHE Sébastien, Mme RICHARD Annie, Mme LAPIERRE Marie-Jeanne, M. GSEGNER Gérard, M. BRUEYRE Jean-Louis, Mme RIEU-FROMENTIN Françoise, M. THIBON Hubert, Mme COLOMB Cathy, M. BONNET Franck, M. AUBANEL Jean, Mme SOUTEIRAN Floriane, M. BROCHE Nicolas, Mme CAREMIAUX Paulette, M FROMENT Arnaud.

Absents excusés : Mme RAYNARD Christiane a donné procuration à Mme RIEU-FROMENTIN Françoise, M. FAUCUIT Georges a donné procuration à Mme ESCHALIER Cathy, Mme LOPES MALTEZ Véra a donné procuration à M. BROCHE Nicolas, Mme BONIN Virginie a donné procuration à M. MICHEL Jean-Marc, M. MANIFACIER Jean-Paul a donné procuration à Mme CAREMIAUX Paulette.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GSEGNER Gérard assistée de Mme BISCARAT Marie-Hélène, DGS.

Création de postes toutes filières et élaboration d'un nouvel organigramme (2020-193)

Mme Josy LAURENT rappelle que tous les agents ont été reçus depuis la mise en place du nouveau Conseil. Il est apparu nécessaire de revoir l'organigramme en fonction des projets des agents et des élus. Ce projet met en avant la communication interne et externe, transversale et horizontale, selon le souhait des nouveaux élus ; la partie communication est d'ailleurs développée selon un schéma annexé au projet de nouvel organigramme.

Après avoir laissé les conseillers s'exprimer, M. le Maire demande le vote pour la création d'un poste ASVP (nouveau recrutement) et pour deux postes de rédacteurs (promotions internes), ce qui est accepté à la majorité (2 abstentions : Mme CAREMIAUX et M. MANIFACIER (procuration)). Mme CAREMIAUX motive ce vote par le fait que la commission PERSONNEL ne se soit pas réunie.

En conclusion, et suite à ces explications :

- 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe intégrera la filière animation,
- 1 ASVP filière technique deviendra stagiaire,
- 1 poste ASVP-PLACIER filière animation sera créé,
- 2 postes de REDACTEURS seront créés pour pourvoir à des avancements éventuels.

Le tableau des effectifs sera modifié en ce sens et les crédits nécessaires seront ouverts et inscrits au budget 2021. La proposition du nouvel organigramme sera adressée au Centre de Gestion

Bons d'achat chez les commerçants (2020-194)

M. GADILHE expose que plusieurs réunions ont permis de déterminer sous quelle forme une aide aux commerçants locaux pouvait être apportée afin de les soutenir dans le contexte de crise actuel. L'idée est de fournir aux 1 400 foyers des Vans un bon de 20 € à dépenser dans les commerces locaux. La dépense s'élèverait à environ 30 000 € qui serait versée à l'Association des Commerçants. Pour que chaque commerçant recensé en bénéficie (environ 100 commerces), les foyers seraient destinataires d'explications selon des canaux d'informations communaux. Le but est de créer une dynamique incitant la population à consommer local et à découvrir ou redécouvrir les commerces proposés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (exception faite de Mme BONIN et de MM AUBANEL - BROCHE qui ne participent pas au vote), le Conseil Municipal :

- VOTE la somme de TRENTE MILLE EUROS à l'association des commerçants qui sera versée sous forme de subvention
- CHARGE le service animation et M. Sébastien GADILHE de la mise en œuvre de cette aide.

Diffusions des séances du Conseil par des moyens numériques (2020-195)

M le Maire donne la parole à M. AUBANEL qui s'est chargé de faire établir des devis. Deux entreprises ont répondu. Ces devis sont établis pour 12 séances. Mme ESCHALIER dit qu'elle votera CONTRE selon la consigne de M. FAUCUIT, ce dernier estimant que la somme allouée peut servir à autre chose.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (1 contre : M. FAUCUIT (procuration à Mme ESCHALIER)), le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la proposition de la société TECHN'UP pour la captation et la diffusion de 12 conseils municipaux.

Décisions modificatives budgétaires (2020-196)

Le Conseil Municipal prend connaissance des ajustements budgétaires nécessaires avant de clôturer l'exercice comptable et vote à l'unanimité des membres présents et représentés les décisions

Suite à la demande des conseillers de fixer à la fin de chaque Conseil la date du prochain, M. le Maire propose le mardi 19 janvier 2021 à 20 h, ce qui est acté.

Le Maire, Jean-Marc MICHEL.

